

Quels droits POUR LES ANIMAUX ?

« Cette exposition embrasse le destin animal dans toute sa condition, sauvage ou domestique. Elle synthétise une histoire aussi vieille que l'humanité. Elle rend hommage aux précurseurs comme aux visionnaires du respect des vivants. »



#Évolution

Allain Bougrain-Dubourg,
journaliste,
président de la Ligue
pour la protection
des oiseaux (LPO).



Photo>> Un lion
vivant en captivité
dans un zoo, Allemagne,
2016.

©Born Free Foundation

INTRODUCTION

« À la croisée de la philosophie, des sciences et du droit, cette exposition aborde plusieurs notions centrales pour comprendre « la condition animale » : l'importance de la sensibilité et de la conscience chez les animaux, la prise en compte croissante des animaux en tant qu'individus, la mise au jour d'une forme particulière de discrimination, le spécisme. Ce que le mouvement pour les droits des animaux réclame en leur nom, c'est la prise en compte de leurs vies, de leurs préférences, de leurs intérêts. Les cadres explicatifs, les valeurs sur lesquels reposent nos façons de penser et d'agir évoluent constamment, en fonction des progrès historiques, politiques, scientifiques. Nous informer sur les expériences et les capacités des autres animaux et sur les changements des connaissances les concernant est donc fondamental pour les connaître et les comprendre. C'est à ce voyage que nous invite cette belle exposition.

Surtout, elle nous invite à nous décentrer, c'est-à-dire à nous rapprocher de cette multitude d'autres vies que nous avons maladroitement regroupées sous le nom « animal », et qui désigne une infinité d'existences, dont certaines sont très proches des nôtres. Si proches, en réalité, que nous ne pourrions plus longtemps nier que ces existences méritent, elles aussi, une protection plus robuste au regard de la loi. Des droits plus forts, plus justes pour les animaux, c'est le minimum que nous leur devons, à eux qui sont partout dans nos vies et qui, pas moins que nous, habitent pleinement cette planète que nous partageons. »

Émilie Dardenne
Maîtresse de conférences,
responsable du diplôme
d'université Animaux & société
à l'université Rennes 2.



ÉVOLUTION

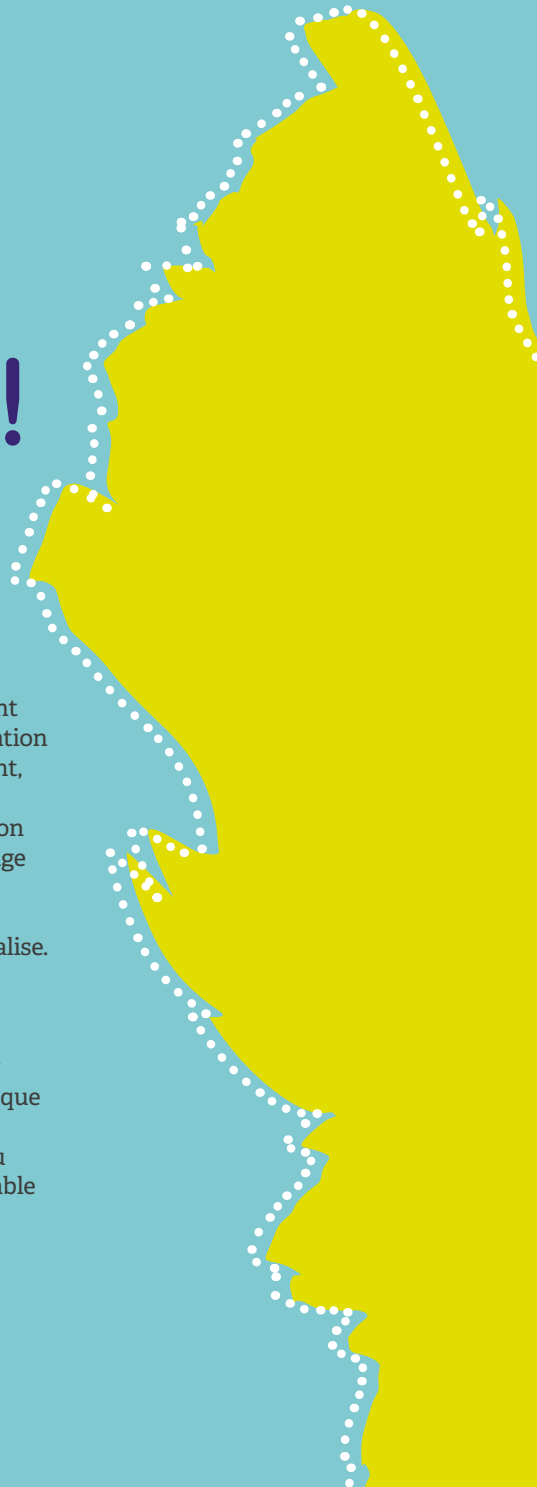
quelle famille !

Royaume-Uni, 1831 : un étudiant en géologie embarque pour cinq ans à bord d'un bateau qui fait le tour du monde pour une expédition scientifique. Son nom : Charles Darwin. De retour en Angleterre, Darwin compile ses observations dans les domaines de la géologie, de la botanique et de la zoologie, et prépare pendant plus de 20 ans la rédaction de son livre le plus retentissant : *L'Origine des espèces*.

À travers **la théorie de l'évolution** des espèces par sélection naturelle, Darwin avance que tous les êtres vivants ont une origine évolutive commune. Pour Darwin, chaque espèce animale ou végétale dérive de formes antérieures, dans un mouvement permanent d'adaptation et de diversification.

Ainsi, de petites différences génétiques entre individus peuvent contribuer à une meilleure adaptation aux contraintes de l'environnement, allonger l'espérance de vie, plaire davantage au sexe opposé (sélection sexuelle) et représenter un avantage pour la reproduction. Par la reproduction, la variation génétique se transmet et se généralise.

Depuis, la théorie de Darwin a été **prouvée par plusieurs méthodes modernes** comme l'analyse génétique (ADN) ou l'embryologie (l'étude de la formation des embryons). À peu de choses près, elle est encore valable en sciences aujourd'hui.



L'ÉVOLUTION

« Homo sapiens n'est pas humain de fait. Il a inventé l'humain et il lui reste à devenir humain, ce qui sera fait lorsqu'il regardera le monde qui l'entoure avec humanité. »

70 34 22 #Évolution

Pascal Picq, paléanthropologue,
dans *Darwin et l'évolution expliqués*
à nos petits enfants, 2009.



« De l'éponge au gorille, les animaux non humains sont rassemblés dans la catégorie des «bêtes», c'est-à-dire des «stupides». Tandis qu'humanité est synonyme de bonté, animalité et bestialité renvoient à la cruauté. Ainsi, par le langage quotidien, nous refusons aux autres animaux la possibilité de raisonner, mais aussi d'avoir un visage, une personnalité ou des sentiments. »

#Évolution 90 19 60



Marie-Claude Marsolier, biologiste,
dans *Le Mépris des «bêtes»*, 2020.

Photo>> Une poule
rescapée de l'industrie
de l'œuf, recueillie
au refuge
Dean Farm Trust,
Pays de Galles, 2021.



ANIMAL-MACHINE?

« On dira peut-être que nous ne devons aucune justice à des animaux privés de raison. Quels hommes ont établi une telle opinion ? »

♥⁷⁸ Q¹⁸ ↻⁴¹ #Animal-machine

Plutarque, philosophe,
dans *Traité de morale de Plutarque*
(éd. Alexis Pierron),
1^{er} siècle.



Photo >> Un jeune
lapin rescapé
d'un élevage pour
la viande est inspecté
par l'équipe vétérinaire
d'un refuge
pour animaux.
Espagne, 2019.

« Il est impossible de concevoir que le mécanisme puisse seul régler les actions des animaux. Il y a autre chose dans les bêtes que du mouvement. Ce ne sont pas de purs automates : elles sentent. [...] Que si elles sentent, elles sentent comme nous. »



114

93

120

#Animal-machine

Étienne Bonnot de Condillac,
philosophe et économiste,
dans *Traité des animaux*,
1755.



Animal - MACHINE ?

Parmi les périodes d'**intenses débats** autour de la question animale, la France des XVII^e et XVIII^e siècles connaît une retentissante controverse philosophique et scientifique : la querelle de l'*animal-machine*.

Vers 1637, le philosophe René Descartes développe dans le chapitre V du *Discours de la méthode* une vision mécaniste du monde. Dans ce monde régi par les seules **lois de la physique**, la pensée humaine est distincte de la matière, et le langage est le support de la pensée et de l'âme. Si les animaux sont dénués de langage, dit-il, alors il ne peut y avoir chez eux de pensée.

Descartes affirme que, contrairement aux humains qui sont pensants et rationnels, les animaux sont comparables à des machines. Leurs actions sont déterminées par les seules lois de la physique.

En réaction, Diderot ou Pierre Bayle, par exemple, soutiennent que l'activité mentale des humains peut tout autant se décrire en termes biologiques que celle des autres animaux. Rousseau, Voltaire ou Condillac, par ailleurs, s'opposent à Descartes en reconnaissant aux animaux **la sensibilité**.

Tous SENSIBLES !

La notion de sensibilité est au cœur des réflexions sur la condition animale. En effet, la sensibilité nerveuse (les sensations physiques) recouvre une réalité physiologique que nous partageons avec les autres animaux. Animaux humains ou non humains, nous sommes les ***sujets de nos propres sensations.***

Comme nous, de nombreux autres animaux mémorisent leur vécu sensoriel, développent des ***préférences personnelles***, anticipent des situations agréables ou douloureuses, et font des choix en fonction de sensations passées ou à venir.

Dès la Grèce antique, le philosophe Théophraste avance que les animaux méritent notre considération, car « les principes de leurs corps sont par nature les mêmes [...] sous le rapport des appétits, des mouvements de colère, des raisonnements aussi et par-dessus tout des sensations. »

Vers 1789, le philosophe anglais Jeremy Bentham réfléchit à la possibilité d'accorder aussi une protection juridique aux animaux. Il note également que la question fondamentale à se poser – à leur sujet comme au nôtre – est de savoir ***s'ils sont sensibles.***

En 1976, la France est le premier pays du monde à inscrire la sensibilité des animaux dans la loi :

« Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »

#Sensibles ⁸⁶ ¹⁴ ⁵⁷
✓ Article L214-1 du Code rural et de la pêche maritime, 1976.

SENSIBLES!

« La question n'est pas : peuvent-ils parler ?
ou : peuvent-ils raisonner ?
Mais : peuvent-ils souffrir ? »



#Sensibles

Jeremy Bentham, philosophe, dans
Introduction aux principes
de morale et de législation, 1789.



« ... si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon
semblable, c'est moins parce qu'il est un être
raisonnable que parce qu'il est un être sensible. »

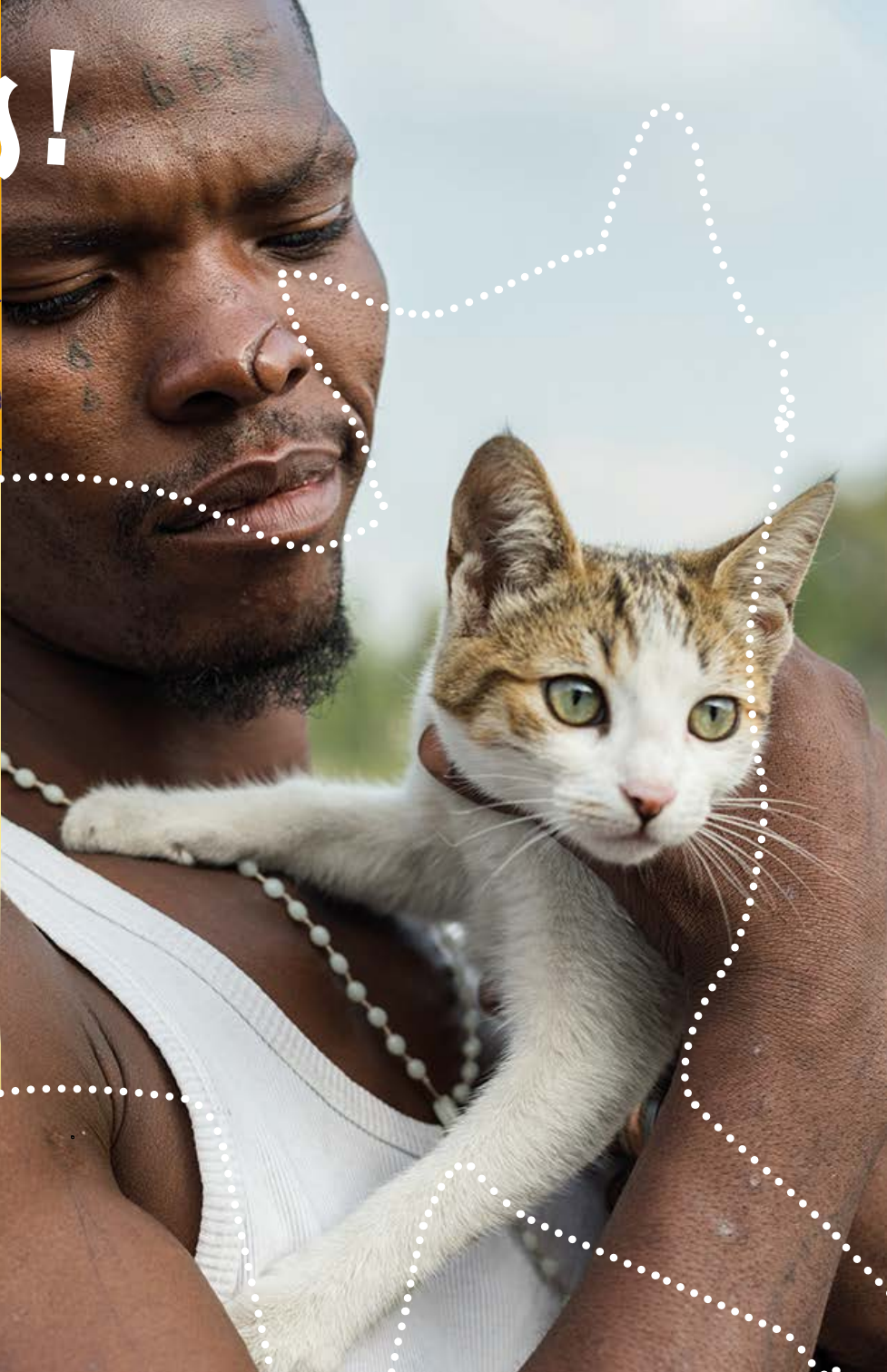
#Sensibles



Jean-Jacques Rousseau, philosophe,
dans Discours sur l'origine
et les fondements de l'inégalité
parmi les hommes, 1755.



Photo >> Un habitant
du bidonville de
Randfontein et son chat
prénommé Freedom.
Freedom est soigné
par l'association CLAW,
qui fournit des soins
vétérinaires gratuits aux
populations démunies.
Afrique du Sud, 2016.



INDIVIDUS

« Je pense, malheureusement, que beaucoup de gens encore ne veulent pas considérer les animaux comme des êtres sensibles, avec des émotions et une personnalité. On parle de conservation d'espèces, mais en réalité c'est de la conservation d'individus – avec chacun sa propre vie, son caractère et sa famille – qu'il s'agit. »



#Individus

Jane Goodall, primatologue.
Discours à l'occasion
de la Journée de la Terre, 2020.



« Les gens disent souvent que les émotions humaines sont plus variées ou raffinées que celles des autres animaux. Je n'en suis pas convaincu : à mon avis, tous les mammifères partagent quasiment la même expérience émotionnelle. »

#Individus



Frans de Waal, primatologue et éthologue,
dans *Ce que ressentent les animaux*,
documentaire de Gabi Schleg,
2018.



Photo>>
Une des dernières
rhinocéros blanc femelle
vivant à l'état sauvage
est protégée jour et nuit
contre les braconniers.
Kenya, 2019.



Défendre les INDIVIDUS



La notion d'individu est centrale en éthique animale. N'ayant pas de subjectivité, de sensibilité, de personnalité, de préférences ou d'intérêts à défendre, les pierres, les océans ou les chaussettes n'entrent pas en tant que tels dans le champ de **l'éthique**.

Mais qu'en est-il des espèces animales ? Les animaux se soucient-ils de l'avenir de leur espèce ? En fait, il est possible que les humains soient bien plus affectés par l'idée que les baleines bleues se raréfient qu'aucune baleine bleue ne l'est elle-même.

Ainsi, la protection des espèces menacées d'extinction n'est pas, en soi, un enjeu en éthique animale. Néanmoins, il arrive souvent que des politiques de conservation d'espèces profitent indirectement aux animaux concernés **en tant qu'individus** : en préservant leurs habitats ou leurs ressources alimentaires, par exemple.

Dans son ouvrage *Les Droits des animaux*, le philosophe Tom Regan développe une argumentation autour des droits fondamentaux qui devraient, selon lui, être reconnus à tout individu « **sujet d'une vie** » : le droit au respect, le droit de ne pas être utilisé comme un moyen par autrui.

Vers une prise de CONSCIENCE ?

Qu'est-ce que la conscience ?

La conscience n'est pas un phénomène facile à étudier ou à définir... Ce que les neurologues peuvent remarquer, toutefois, est la similitude des dispositions cérébrales où les états de conscience se manifestent, chez les humains comme chez d'autres animaux.

Autre méthode : le test de **reconnaissance de soi** dans un miroir a été passé avec succès par des dauphins, des orques, des éléphants, des enfants humains dès 18 mois, des orangs-outans, bonobos et chimpanzés, des perroquets gris du Gabon et... une pie nommée Gerti. Des tests auprès de certains poissons (labre nettoyeur, raie manta) ont aussi semblé concluants. Enfin, des corbeaux et des cochons ont su utiliser un miroir pour déduire l'emplacement de nourriture cachée.

En 2012, à l'issue d'un colloque international organisé à l'université de Cambridge, treize spécialistes mondiaux du cerveau ont prononcé une **Déclaration sur la conscience**. Cette déclaration scientifique reconnaît l'existence de la conscience au moins chez l'ensemble des mammifères et des oiseaux, ainsi que chez les céphalopodes comme les poulpes, les seiches ou les calamars :

« Des données convergentes indiquent que les animaux non humains possèdent les substrats neuroanatomiques, neurochimiques et neurophysiologiques des états conscients, ainsi que la capacité de se livrer à des comportements intentionnels. Par conséquent, la force des preuves nous amène à conclure que les humains ne sont pas seuls à posséder les substrats neurologiques de la conscience. Des animaux non-humains – notamment l'ensemble des mammifères et des oiseaux ainsi que de nombreuses autres espèces telles que les pieuvres – les possèdent également. »



CONSCIENCE

« Le jour où l'on comprendra qu'une pensée sans langage existe chez les animaux, nous mourrons de honte de les avoir enfermés dans des zoos et de les avoir humiliés par nos rires. »

♥⁶⁴ 💬¹⁷ ➦⁴⁹ #Conscience

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre
et éthologue, dans *Mémoire
de singe et paroles d'homme*,
1983.



Photo>> Un dauphin
captif au Sea Life Park
(Hawaii). USA, 2012.

« Les êtres humains ne sont pas les seuls à être conscients et à pouvoir souffrir. [...] Un être conscient a un avis subjectif sur le monde et peut être affecté par la manière dont on le traite. »

✓ #Conscience ♥⁵⁹ 💬³⁵ ➦⁹¹



Valéry Giroux, philosophe
au Centre de recherche en éthique
(CRÉ, Montréal), dans « Pourquoi
les humains et les animaux sont égaux »,
Le Devoir, 4 mars 2019.

Question de SPÉCISME?



Construite autour du mot « espèce », la notion de spécisme apparaît pour la première fois vers 1970, sous la plume du psychologue britannique Richard Ryder, dans une brochure qu'il diffuse sur le campus de l'**université d'Oxford** pour sensibiliser les étudiants au sort des primates utilisés dans des expériences médicales douloureuses.

Par analogie avec le racisme et le sexisme, le spécisme décrit l'idéologie qui considère que la vie, les intérêts ou la souffrance des autres animaux comptent moins, simplement parce qu'ils ne sont pas humains. On qualifie aussi de spéciste la tendance à **privilégier les animaux de certaines espèces** (parce que nous les connaissons mieux, ou les trouvons mignons, etc.) par rapport à d'autres.

À cette époque à Oxford, Ryder fréquente d'autres universitaires qui réfléchissent au statut moral des animaux. Parmi les membres du « groupe d'Oxford » se trouve le jeune Peter Singer, alors étudiant en philosophie. Il publie quelques années plus tard *La Libération animale*, un livre qui connaît un succès mondial, et fait ainsi connaître la notion de spécisme.

Par opposition, l'antispécisme considère que l'espèce d'un individu ne saurait constituer – à elle seule – un critère de **considération morale**.

SPÉCISME

« Si nous acceptons comme moralement inacceptable de faire souffrir délibérément des êtres humains innocents, alors il est logique de trouver inacceptable de faire souffrir délibérément des êtres innocents d'autres espèces. »

90 96 20 #Spécisme

Richard Ryder, psychologue,
« Experiments on Animals »,
dans *Animals, Men and Morals*, 1971.



Photo» Des poissons
sur le pont d'un chalutier,
pêchés pour la
consommation humaine.
Grèce, 2020.

« Les animaux du monde existent pour leurs propres raisons. Ils n'ont pas été créés pour les humains, pas plus que les noirs n'ont été créés pour les blancs ou les femmes pour les hommes. »

#Spécisme

90 96 20 63



Alice Walker, écrivaine, militante féministe
et pour les droits humains. « Avant-propos »,
dans *The Dreaded Comparison*,
Marjorie Spiegel,
1988.



DES ASSOCIATIONS protectrices

La Society for the Prevention of Cruelty to Animals (SPCA) est la plus ancienne des associations de protection des animaux. Elle est fondée en 1824 au Royaume-Uni. Parmi les cofondateurs de l'association, le révérend Arthur Browne, les députés Richard Martin et William Wilberforce sont aussi actifs dans la **lutte contre l'esclavage**.

En France, la Société protectrice des animaux voit le jour quelques années plus tard, en 1845. Se consacrant d'abord à la sensibilisation du public, elle ouvre le **premier refuge pour animaux abandonnés** à Gennevilliers en 1903.

« On reconnaît le degré de civilisation d'une nation à la manière dont elle traite ses animaux. »

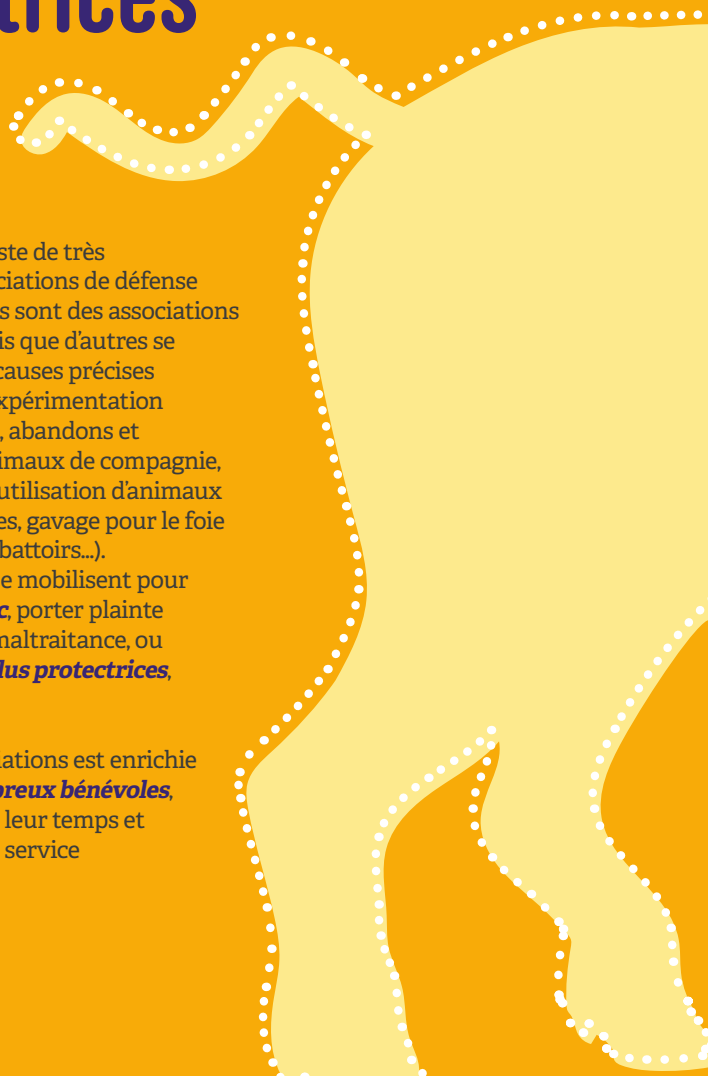
75 34 46 #Associations

Citation attribuée à Mohandas Karamchand Gandhi, homme politique indien.



Aujourd'hui, il existe de très nombreuses associations de défense animale. Certaines sont des associations généralistes, tandis que d'autres se consacrent à des causes précises (corrida, chasse, expérimentation animale, captivité, abandons et protection des animaux de compagnie, animaux marins, utilisation d'animaux dans des spectacles, gavage pour le foie gras, élevages et abattoirs...). Ces associations se mobilisent pour **informer le public**, porter plainte contre les cas de maltraitance, ou **obtenir des lois plus protectrices**, par exemple.

L'action des associations est enrichie par l'aide de **nombreux bénévoles**, qui consacrent de leur temps et de leur énergie au service des animaux.



ASSOCIATIONS

Photo >> Les bénévoles de l'association SAVE apportent de l'eau à des cochons en route pour l'abattoir de Toronto, pour visibiliser le sort de ces animaux. Canada, 2013.

« Pourquoi la souffrance d'une bête me bouleverse-t-elle ainsi ? [...] Pourquoi les bêtes sont-elles toutes de ma famille, comme les hommes, autant que les hommes ? [...] Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas, de nation à nation, commencer à tomber d'accord sur l'amour qu'on doit aux bêtes ? [...] Et cela, simplement, au nom de la souffrance, pour tuer la souffrance, l'abominable souffrance dont vit la nature et que l'humanité devrait s'efforcer de réduire le plus possible, d'une lutte continue, la seule lutte à laquelle il serait sage de s'entêter. »

#Associations



Émile Zola, écrivain dans « L'amour des bêtes », Le Figaro, 24 mars 1896.



PERSONNES

« Dans la construction de la philosophie et du droit, on voit comment se met en place une définition privative de l'animal. Il apparaît dans l'histoire de la philosophie comme « celui qui n'a pas » : qui n'a pas d'âme, de langage, d'histoire, de société, etc. »



#Juridique

Florence Bugarat, philosophe à l'INRAE, dans « Pour se rappeler quelle s'est séparée des animaux, l'humanité les mange », *Libération*, 23 juin 2017.



« Je me suis demandé pourquoi j'étais avocat ? J'étais avocat pour obtenir justice, pour défendre les faibles, et je ne voyais pas d'être plus brutalisés – et en plus grand nombre – que les animaux. Si je passais le reste de ma vie à leur service, j'aurais fait plus que mon possible en tant qu'avocat humain. Donc, j'ai décidé d'alerter la justice sur ce problème. »

#Juridique



Steven Wise, dans *L'Avocat des chimpanzés*, documentaire, 2016.



Photo>>

Transport d'animaux vivants. Une brebis en attente d'être embarquée pour une exportation par voie maritime. Australie, 2018.



DES PERSONNES ou des biens ?

Héritée du droit romain, la *summa divisio* divise le droit privé français en deux catégories juridiques : les personnes et les biens. Mais dans quelle catégorie se trouvent les animaux ?

Adopté en 2015, l'article 515-14 aligne désormais le Code civil sur le Code rural, où **la sensibilité des animaux est reconnue** depuis 1976 (article L214-1) : « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. » Selon le Code civil, les animaux sont donc toujours considérés comme des biens : on peut les acquérir, les vendre, les utiliser, etc.

Aussi, certains juristes réclament une personnalité juridique spéciale pour les animaux, accompagnée de droits adaptés à leurs spécificités. En attendant, les lois de protection animale progressent – lentement – dans un sens généralement plus attentif à leur sensibilité.

Certains pays sont particulièrement en avance : en Belgique, l'élevage des poules en cages, l'élevage d'animaux pour la fourrure, l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques, ou encore la production de foie gras par gavage ont été interdits dans certaines régions, où il existe **un ministère du Bien-être animal**. En Espagne, une loi reconnaît depuis 2022 les animaux de compagnie comme des « êtres à part entière ». Selon les défenseurs de cette loi, « il s'agissait de déchosifier des êtres qui vivent, souffrent, ressentent. Désormais, la loi espagnole leur donne un statut d'êtres vivants, qui pensent et sentent ».

Aux yeux du droit français, les animaux sortiront-ils aussi un jour de **la catégorie des biens** ?

Des animaux CITOYENS ?

La citoyenneté ne concerne-t-elle que les individus adultes et rationnels, qui peuvent s'entendre sur des droits et devoirs réciproques ? Ou bien doit-elle prendre en compte l'ensemble des individus pouvant être affectés par nos décisions, individuelles et collectives ?

Dès lors, à quoi pourrait bien ressembler une société où les animaux seraient mieux considérés ?

De quels droits disposeraient-ils ?

Y aurait-il toujours des animaux de travail, comme les chiens de secours ou les moutons d'écopâturage ? Auraient-ils alors droit à des congés, à une retraite, à la sécurité sociale ?

Certaines initiatives récentes laissent entrevoir de nouvelles relations entre les humains et les autres animaux. Par exemple, les chats qui vivent par centaines parmi les ruines antiques de Rome ont été déclarés « Patrimoine vivant de la Ville ».

Ils font désormais l'objet d'une surveillance sanitaire aux frais de la municipalité, et sont nourris par des bénévoles agréés par la ville. En 2015, la petite commune espagnole de Trigueros del Valle a adopté une Déclaration des droits des chiens et chats de la ville, désormais reconnus comme des « **résidents non humains** » et représentés au conseil municipal.

En Argentine, une femelle orang-outan (Sandra, zoo de Buenos Aires) et une femelle chimpanzé (Cecilia, zoo de Mendoza), qui vivaient chacune en confinement solitaire, se sont vu reconnaître le statut de « **personne non humaine** » par les tribunaux, qui ont déclaré leur captivité illégale. Elles vivent désormais dans des sanctuaires spécialisés dans l'accueil des primates.

Reconnaîtra-t-on un jour aux animaux **un droit fondamental à la vie et à la liberté ?**

CITOYENS

« Les attitudes du public envers les animaux sont en train de changer [...] Mais rien de tout ça n'est reflété dans la loi. La loi reste fondée sur ce modèle du XIX^e siècle dans lequel les animaux ne sont que des possessions, des ressources à exploiter et à jeter. [...] »

Je pense qu'en tant que société, il faut que nous trouvions de quelles manières on peut écouter ce que les animaux essaient de nous dire. »



#Citoyens ?

Will Kymlicka, philosophe au Centre de recherche en éthique (CRÉ, Montréal), dans *Nos pratiques impliquent une souffrance animale immense pour un bénéfice humain négligeable*, Libération, 7 juillet 2017.



« Je crois que le spectacle que l'homme se donne à lui-même dans le traitement des animaux lui deviendra insupportable. Tous ces débats dont nous parlons en sont le signe annonciateur. Ce n'est plus supportable. Si vraiment on vous mettait tous les jours devant les yeux le spectacle de cet abattage industriel, que feriez-vous ? »

#Citoyens ?



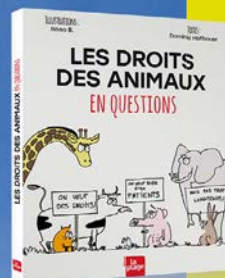
Jacques Derrida, philosophe dans *De quoi demain...*, Dialogue avec Elisabeth Roudinesco, 2001.



Photo» Unité de physiothérapie pour chiens, au refuge Soi Dog, qui recueille des chiens errants de la ville de Phuket, Thaïlande, 2019.



Pour aller PLUS LOIN



Cette exposition a été composée à partir de l'ouvrage **Les Droits des animaux en questions** (Rosa B. et Dominic Hofbauer, La Plage, 2022).

Pour approfondir les éléments présentés dans cette exposition, nous recommandons également :

BURGAT Florence,
Être le bien d'un autre, Rivages, 2018.

DARDENNE Émilie, *Introduction aux études animales*, Presses Universitaires de France, 2020.

DONALDSON Sue, KYMLICKA Will,
Zoopolis : une théorie politique des droits des animaux, Alma Éditeur, 2016 (2011).

JEANGÈNE-VILMER Jean-Baptiste,
L'Éthique animale, Presses Universitaires de France, 2008.

LARUE Renan (sous la direction de), *La Pensée végétale : 50 regards sur la condition animale*, Presses Universitaires de France, 2020.

REGAN Tom, *Les Droits des animaux*, Hermann, 2013 (1983).

SINGER Peter, *La Libération animale*, Grasset, 1993 (1975).

SINGER Peter, *L'Égalité animale expliquée aux humain-es*, Tahin Party, 2000 (1985).

RICARD Matthieu, *Plaidoyer pour les animaux : vers une bienveillance pour tous*, Allary, 2014.

Photo>> Jument
rescapée de l'industrie
du Premarin
(prélèvement d'hormones
pour la médecine)
au refuge Equine Voices.
USA, 2014.

CRÉDITS

Les photographies de cette exposition sont offertes par We Animals Media. Sous la direction de **Jo-Anne McArthur**, We Animals Media est une initiative portée par de nombreux photojournalistes à travers le monde, pour documenter par l'image les histoires des animaux utilisés par les humains dans les domaines de l'alimentation, de la mode, du divertissement, du travail, des religions ou de la recherche.

En savoir plus : weanimalsmedia.org.

Exposition réalisée en janvier 2022 sous le contrôle du Conseil scientifique **L214 Éducation**.

Expositions, animations, posters, ressources pédagogiques... dans un langage adapté, l'action éducative de L214 suscite la réflexion par une approche ludique et interactive, établie sous le contrôle d'un conseil scientifique.

Découvrez nos outils éducatifs gratuits sur education.L214.com.



Graphisme et illustrations réalisés par le studio Chouette fluo 

« Lorsque j'ai ouvert les yeux sur l'étendue de la souffrance des animaux, il n'y avait pas de retour en arrière possible pour moi, je ne pouvais pas simplement détourner le regard. Alors, j'ai converti mon souci pour les animaux en action, à travers mes photographies, pour exposer au monde ce qui leur arrive. Il existe de nombreux moyens de leur venir en aide : rejoindre une association, se nourrir sans produits animaux, etc. J'espère que mes photos pourront aussi aider à rendre le monde meilleur. »



#Témoigner

Jo-Anne McArthur,
photographe
dans *An Interview*
with Jo-Anne McArthur,
Animal Equality, 2017.



Photo>> Capucine,
truie rescapée
de l'élevage intensif
au refuge
GroinGroin.
France 2021